



Plantes envahissantes aquatiques et riveraines

Les plantes envahissantes sont très présentes sur nos rives et lacs. Venues d'ailleurs elles menacent les plantes indigènes de notre région et surtout la qualité de nos lacs. **Sans exception elles se répandent par des embarcations (bateaux, canots, kayaks, etc.) qui n'ont pas été nettoyées.** D'où l'importance de se servir de notre lave-bateau qui est disponible gratuitement. Chacun et chacune d'entre nous doivent se responsabiliser dans cette lutte.

Pour vous aider à agir voici les noms et les photos des espèces exotiques envahissantes que l'on retrouve au Québec et dans la région de l'Outaouais.

Les plantes envahissantes aquatiques

Voici les deux qui mettent nos lacs en danger.

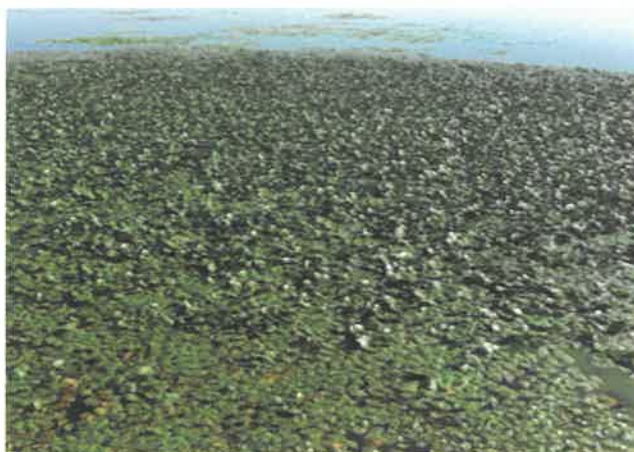
1 - Le myriophylle à épi qui nous est bien connu se retrouve dans la plupart des lacs de notre municipalité. En fait il se retrouve un peu partout dans les plans d'eau en Amérique du Nord. Les gouvernements s'entendent qu'ils ont manqué le bateau (pas lavé il s'entend) dans ce cas. On peut les arracher mais elles reviendront. On peut aussi, comme l'Association du Bassin Versant du Poisson Blanc- Baie Newton le fait, marquer à l'aide de bouées jaunes les endroits où elles se retrouvent. C'est un geste essentiel pour éviter la propagation. S'il vous arrive de naviguer dans une colonie assurez-vous de laver votre embarcation à la sortie sinon vous la propagerez ailleurs.



2 - La châtaigne d'eau est une espèce exotique envahissante particulièrement nuisible à la biodiversité et au fonctionnement des plans d'eau. Cette plante flottante prolifère rapidement et peut former de vastes tapis flottants denses, laissant peu d'espace aux plantes indigènes. Elle intercepte la lumière, ce qui nuit aux espèces submergées et diminue la concentration d'oxygène dans l'eau. Elle s'ancre dans les fonds de lac avec un genre de crampon pointu qui blesse les baigneurs.

On la retrouve dans le lac des Deux Montagnes et dans les rivières Yamaska et St-François. On ne croit pas qu'elle soit encore dans la Vallée de la Gatineau mais il faudra rester vigilant puisqu'elle est peut-être dans la Lièvre.

Et voici ce à quoi nos lacs pourraient ressembler



Heureusement il semble que les gouvernements sont alarmés et que de la recherche est en cours. Si vous en identifiez, faites-le nous savoir.

Et voici trois autres plantes aquatiques qui sont nuisibles mais moins envahissantes. Si vous décidez de les arracher ne les mettez pas au compostage.

Iris faux-acore (roseau)
exclusivement jaune



Hydrocharide grenouillette
qui a l'air d'un nénuphar



Potamot crépu



Les plantes envahissantes riveraines

Nos rives sont très importantes pour la santé de nos lacs; il faut s'assurer de bien les sécuriser et maintenir un couvert de plantes indigènes. La première espèce est à éviter à tout prix. Elle est très envahissante et toxique et se répand à un rythme alarmant. La Berce du Caucase cause des brûlures. Protégez-vous bien si vous désirez arracher les plantes. N'oubliez pas de nettoyer la machinerie et ne jamais mettre les plantes au compostage.

1) La Berce du Caucase. Elle nous est connue et cause de sérieuses brûlures. Elles ont un panache de fleurs et peuvent atteindre plus de 2 mètres de hauteur.



Il ne faut pas confondre la Berce du Caucase avec la Berce laineuse qui est indigène et non dangereuse.

Berce laineuse



Moins dangereuses mais quand même envahissantes sont les 3 qui suivent. Certaines sont belles mais il ne faut pas les planter car elles étoufferont les plantes indigènes

Solidaire Commune



Butome à ombelle



Impatience de l'Himalaya



Vous trouverez sur le site de COBALI la liste de plantes indigènes que l'on peut planter sur nos rives. www.cobali.org

En terminant nous voulons aussi rappeler une autre espèce dangereuse pour tous nos lacs et nos plans d'eau, **la fameuse moule zébrée.**



Le courant des rivières ou les animaux aquatiques (canards, castors et autres) peuvent les transmettre. Cependant c'est l'humain qui est une des plus grandes causes de sa propagation.

Qu'on soit plaisancier (bateaux, chaloupes, canots, kayaks, moto marines, etc.) ou pêcheur et chasseur (bateaux, équipements de pêche et de chasse, seaux d'appâts, etc.), ou qu'on transporte un bateau d'un plan d'eau à un autre, nous devons agir responsablement et laver nos embarcations et notre matériel.

Merci d'être vigilant